

AVIS DE COURSE



Organisé par le Cercle Nautique Calédonien

1 REGLES

- 1.1.** Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (R.C.V.) 2021-2024.
- 1.2.** Les Réglementations Spéciales Offshore. L'armement de sécurité des bateaux participant aux régates doit être conforme à la catégorie 4 des Réglementations Spéciales Offshore. (cf. [document en ligne sur le site de la Fédération Française de Voile](#))
- 1.3.** Les règlements fédéraux

2 ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 2.1.** La régate est ouverte aux bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A, B, C ou D norme CE pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4ème catégorie de navigation des Réglementations Spéciales Offshore et possédant un moyen de propulsion mécanique.
- 2.2.** Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière des règlements de la marine marchande.
- 2.3.** Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.
- 2.4.** Chaque équipage doit être composé d'au moins 2 personnes.
- 2.5.** Un classement en temps compensé ORC club et IRC seront établis.
- 2.6.** Pour être classés en temps compensé à la régate, les monocoques doivent disposer d'un certificat de jauge valide, établi au minimum 10 jours avant la régate.
- 2.7.** Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint en annexe 1 et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, au Cercle Nautique Calédonien.
- 2.8.** Les bateaux devront s'inscrire avant le 31 mars 2023
- 2.9.** L'autorité organisatrice pourra refuser une inscription après la date limite ou lorsque le quota de participants maximum sera atteint.
- 2.10.** Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
- Leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
 - Le certificat de jauge ou de conformité
 - Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing.

3 DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

- ✓ Membre – 23 ans : 15 000F
- ✓ Membre 23 ans et + : 18 000F
- ✓ Invité – 23 ans : 20 000F
- ✓ Invité 23 ans et + : 25 000F

Le tracking sera organisé par le club en embarquant une balise. Elle sera à retirer au secrétariat avant mardi 11 avril à 11H00 et à retourner dès le lundi 17/04 au matin. Une caution de 100 000 F sera demandée.

4 PROGRAMME

Mardi 11 avril

Un briefing des skippers aura lieu au CNC à 18H00.

Mercredi 12 avril.

Course 1 : **Nouméa-Baie de Kuto.**

Départs à partir de 15h00 à la Baie des Citrons.

Les bateaux seront répartis en trois groupes avec trois heures différentes de départs.

Dimanche 16 avril.

Course 2 : **Baie de Kuto-Nouméa.**

Départ à 10H00 dans la Baie de Kuto.

5 INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront disponibles au plus tard le **vendredi 7 Avril.**

6 CLASSEMENT

6.1 Le système de points à minima de l'annexe A des RCV s'appliquera.

Il y aura pour chaque course un classement, s'il y a au moins 3 bateaux inscrits pour chaque classement :

- Monocoque –ORC club toute catégorie et par groupe
- Monocoque – IRC toute catégorie et si besoin par groupe
- Monocoque – temps réel toute catégorie
- Multicoque – temps réel toute catégorie

Une (1) course devra être validée pour valider la régate.

6.2 Classement général :

Chaque course fait l'objet d'un classement.

Le classement général de la régate Kunié Sailing Week sera réalisé sur la somme des points des 2 courses de chaque bateau. Les points seront extraits du classement des inscrits de chaque groupe de chaque course.

Si un bateau ne participe pas à une course alors il reçoit pour cette course, le nombre total d'inscrits +1.

7 ARMEMENT

Chaque bateau devra :

- être armé en fonction de la législation en vigueur pour une navigation – de 6MN d'un abri.
- posséder un moteur de propulsion qui devra permettre d'atteindre la vitesse minimale de 6 noeuds par mer belle et **une autonomie de 10H.**
- disposer d'une réserve d'eau de 100 litres.
- disposer d'une annexe pour les débarquements /embarquements.

8 COMMUNICATIONS RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmissions radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

8 DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régate entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.

9 ASSURANCE

9.1 Chaque skipper participant devra fournir une attestation d'assurance mentionnant la zone géographique de couverture du bateau, ainsi qu'une assurance valide en responsabilité civile.

9.2 Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 millions d'Euros.

10 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter l'accueil du CNC au 26.27.27.

KUNIÉ SAILING WEEK 2^e édition, du 12 au 16 avril 2023

Fiche d'inscription équipage ref : KSW_EQP_

A envoyer à informations@cnc.asso.nc

Evènement ouvert à tous, dans la limite des places disponibles

Informations bateau							
Nom du bateau/sponsor :							
Numéro de voile FFV :						Assurance <input type="checkbox"/>	
Couleur de coque :		Couleur de voile :		VHF :			
Règlement caution si location balise 100 000 Frs :							

Équipage	Nom	Prénom	Licence FFV	Poids	Âge	Taille t-shirt souhaitée* (non contractuel)	Si Membre CNC
Skipper							N°
	Mail :			Tel :			
2							N°
3							N°
4							N°
5							N°
6							N°
7							N°
8							N°
9							N°
10							N°

* Modèles enfant : 3/4 ou 5/6 ou 7/8 ou 9/11 ans. Modèles adultes : à partir de S. Modèles femme : prendre une taille de plus.

Les frais de participation incluent : régate aller + régate retour + accès activités nautiques sur place + buffet de clôture au Kou Bugny (samedi 15 avril) + t-shirt évènement offert pour toute inscription jusqu'au mardi 7 mars inclus.

Membre(s) : - 23 ans = 15 000 F x personne(s) / + 23 ans = 18 000 F x personne(s)

Invité(s) : - 23 ans = 20 000 F x personne(s) / + 23 ans = 25 000 F x personne(s)

TOTAL :

Les membres du CNC seront débités de leurs frais d'inscriptions.

Le skipper prend en charge le règlement de ses frais d'inscription ainsi que de ses équipiers non membres du CNC.

TOTAL à régler par le skipper :

Mode de règlement souhaité : Débit – Chèque – Espèces – Carte bancaire – En ligne

Fait à Nouméa le, 2023.

Signature du chef de bord